

PROMOUVOIR LE TOURISME DURABLE DANS LES OUTRE-MER



Michèle Chay



David Meyer

Le Bureau du Cese du 22 mars 2016 a confié la préparation d'une étude « Promouvoir le tourisme durable dans les Outre-mer » à la délégation à l'Outre-mer, qui a désigné Inès Bouchaut-Choisy du groupe de l'Outre-mer comme rapporteure.

Puis, conformément à la demande de la délégation, le Bureau du Cese du 14 novembre a donné son accord pour transformation de l'étude en rapport et avis. Michèle Chay et David Meyer, conseiller-ère-s du groupe de la CGT, ont participé aux travaux.



DÉLÉGATION À L'OUTRE-MER SÉANCE DU 28 MARS 2018

L'AVIS

Le rapport dresse un diagnostic clair et précis par territoire des effets du tourisme dans les départements ultramarins, en tirant les enseignements du tourisme balnéaire classique de masse. L'avis propose de fixer des pistes permettant la mutation du tourisme vers un modèle de développement durable. La mise en valeur des sites naturels, de la biodiversité et de la culture des populations ultramarines doivent constituer des atouts majeurs pour une diversification du développement touristique.

Ces territoires étant aux avant-postes des effets du réchauffement climatique, les collectivités ont une double responsabilité : protéger le patrimoine tout en menant une politique de durabilité.

L'avis souligne l'impact économique, social et environnemental du tourisme

dans chaque territoire, mais également les effets pervers des aides fiscales et sociales qui ont constitué des effets d'aubaine – notamment pour des groupes hôteliers. Il invite à ce que les aides soient évaluées à intervalle régulier, collectivité par collectivité, et réorientées par le gouvernement sur des critères de développement durable tels que la création d'emplois localement.

Le tourisme est un vecteur important pour la création d'emplois. Les besoins de formation, de qualification et la reconnaissance des métiers doivent être pris en compte en y intégrant les problématiques du développement durable. Un pilotage unique des formations en lien avec les universités constitue une piste pour mieux identifier les métiers en fonction des besoins.

LES PROPOSITIONS ESSENTIELLES DE L'AVIS

- S'engager sur la voie du tourisme durable dans les Outre-mer en mettant l'identité culturelle et la richesse de la biodiversité au cœur de sa stratégie ;
- organiser une réunion interministérielle pour fixer les priorités d'élaboration des plans tourisme durable Outre-mer, qui déboucherait sur la signature des contrats d'objectifs entre l'État et les collectivités ultramarines. Au niveau territorial, le Cese préconise la mise en place de forums stratégiques du tourisme ;
- faire évoluer les missions du Cluster tourisme Outre-mer. Dans sa nouvelle gouvernance, Atout France devra se doter d'un pôle Outre-mer, qui sera chargé de faire le lien avec les régions et les collectivités ultramarines pour appuyer les initiatives locales ;
- un investissement des collectivités ultramarines dans des outils d'analyse. Ces dernières doivent se doter de comptes satellites pour mesurer le poids du tourisme dans les économies locales ;
- une mission de préfiguration sur chacun des territoires clarifie les offres de formation et d'apprentissage. Cette mission étudiera l'opportunité de créer, à l'échelle de chaque territoire, un centre de formation aux métiers du tourisme. Ces établissements pourraient, en un lieu unique, former à l'ensemble des corps de métiers dont a besoin l'industrie touristique. L'objectif serait de permettre aux acteurs du tourisme de mieux identifier les

métiers en fonction des besoins, de remettre de la cohérence dans les offres de formation et de disposer de personnels bien formés maîtrisant les langues étrangères. L'avis préconise également de mettre en place une structure de pilotage unique en charge du regroupement de toutes les formations aux métiers du tourisme, via un copilotage avec les universités pour les formations en gestion, management et langues. Les offres de formation devront intégrer les problématiques de développement durable;

- s'agissant de la mobilité, le Cese préconise que l'Agence de l'Outre-mer sur la mobilité (Ladom), en lien avec Pôle emploi, assure davantage aux jeunes ultramarin-e-s qui partent en formation professionnelle pour obtenir une certification ou un diplôme relatif aux métiers du tourisme, une meilleure visibilité des offres d'emploi correspondantes dans les Outre-mer pendant la formation en mobilité. Il s'agit d'améliorer l'information des Ultramarin-e-s formé-e-s

dans l'Hexagone aux métiers du tourisme, de l'hôtellerie et de la restauration sur les offres d'emploi dans ce secteur disponibles dans leur territoire afin de faciliter leur retour et de les accompagner dans leurs démarches – notamment s'ils souhaitent créer leur entreprise. Pôle emploi et l'Agence de l'Outre-mer pour la mobilité doivent contribuer à l'objectif de favoriser l'insertion professionnelle des jeunes Ultramarin-e-s formé-e-s dans l'Hexagone dans leur territoire d'origine;

- le Cese préconise que l'Initiative française pour les récifs coralliens (Ifrecor) et le Muséum d'histoire naturelle organisent des sessions d'information pédagogique pour les populations, les élu-e-s des intercommunalités et les professionnel-le-s du tourisme. L'objectif est de sensibiliser les acteur-ric-e-s locaux-les à la richesse du patrimoine environnemental et de la biodiversité, susciter leur adhésion et développer les aires marines éducatives par des partenariats ente l'Agence française

de la biodiversité et les collectivités territoriales;

- le Cese préconise que France tourisme ingénierie, la CDC et la future Agence nationale des territoires ultramarins accompagnent les collectivités ultramarines dans l'élaboration de la mise en place de plans en faveur du tourisme durable;
- bonifier le taux d'aide à l'investissement sur la base de critères de développement durable. Ces dispositifs doivent s'accompagner d'un volet social, comprenant entre autres l'embauche, la formation professionnelle et continue, le maintien de l'emploi et l'alternance dans le secteur touristique.

Les entreprises de transport aérien et maritime qui assurent des liaisons vers les territoires d'Outre-mer devraient inciter leurs clients à compenser le coût carbone de leurs voyages par un don à une association locale œuvrant pour la protection de l'environnement. Les compagnies s'engageraient à abonder de façon équivalente.

DÉCLARATION DE LA CGT

Les territoires ultramarins disposent de nombreux atouts favorisant le tourisme. Leur biodiversité unique, leurs sites naturels et leur culture constituent des richesses exceptionnelles, qui sont certes à découvrir mais qui doivent surtout être préservées.

Tout en prenant en compte l'apport économique important du tourisme, nous partageons, comme le propose l'avis, la nécessité de changer de paradigme pour une promotion du tourisme qui intègre les critères de développement durable.

Il faut donc améliorer l'accessibilité de ces territoires de façon raisonnée, afin que le tourisme balnéaire de masse qui trouve aujourd'hui ses limites soit réorienté vers la mise en valeur des atouts naturels et culturels propres à chaque territoire sans pour autant en faire un tourisme élitiste.

La conception d'un tourisme durable doit impliquer non seulement l'ensemble des acteur-ric-e-s, mais aussi les populations afin que ces activités contribuent de façon pérenne au développement des territoires et de l'emploi de qualité.

S'il est utile de promouvoir ces destinations au regard de l'impact économique

du tourisme pour ces territoires, la CGT réaffirme qu'il ne peut constituer le seul vecteur de développement.

Cet avis, qui s'appuie sur une étude approfondie, développe un diagnostic économique, social et environnemental pertinent des effets du tourisme dans chaque territoire. Il souligne aussi les effets pervers des nombreuses aides et lois sur la défiscalisation qui ont constitué des effets d'aubaine – notamment pour certains groupes hôteliers.

Au regard des taux de chômage élevés, en particulier celui des jeunes, l'avis aurait pu aller plus loin pour que les aides financières à l'investissement soient non seulement évaluées et réorientées, mais qu'à l'avenir elles deviennent contraignantes pour les entreprises, par exemple en les conditionnant à la création d'emploi localement.

Nous partageons les préconisations qui portent sur la clarification des offres de formation et la création d'un lieu unique de formation par territoire regroupant la filière tourisme. La professionnalisation et l'intégration des problématiques de développement durable dans les formations doivent également aller de pair avec la reconnaissance et la valori-

sation du travail, ceci dans toute la filière des métiers liés au tourisme.

Enfin, après le passage de l'ouragan Irma, l'anticipation des effets du réchauffement climatique et de leurs conséquences est désormais indispensable.

Sans nier l'importance du tourisme, la reconstruction engagée doit mobiliser des efforts particuliers de l'État et des acteur-ric-e-s économiques pour prendre en compte en priorité les besoins des citoyen-ne-s afin que toutes et tous disposent des mêmes conditions de vie et accès aux services publics.

Le groupe CGT a voté l'avis.

SCRUTIN

